

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

COMITE DE LA HAUTE-GARONNE - COUPE DE LA GARONNE





REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

	W FFBB	REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER	
Article n° cj1		Article n°cj1 PRESENTATION	
n° cj1.1	Le Comité Départemental de Ba	asket Ball de la Haute-Garonne organise une épreuve dite "Trophée u18 Coupe de la Garonne"	
n° cj1.2		des clubs du CD31 et CD09 qui jouent du niveau Régional 2 au plus bas niveau départemental D3	
n° cj1.3	si un club membre d'une CTC évoluan	nt hors des championnats 31/09, ce sont le niveau et les règles de participation 31/09 qui s'appliquent	
n° cj1.4	Cette compétition est dotée d'un trophée pour le vainqueur. Il est rendu au Comité et remis en jeu chaque année.		
n° cj1.5	Les équipes finalistes gardent en récompense un trophée supplémentaire.		
n° cj1.6	Des récompenses individuelles sont remises aux 2 finalistes et à leurs entraîneurs.		
Article n° cj2		Article n° 2 ENGAGEMENTS	
n° cj2.1	L'ins	cription est gratuite et au volontariat à l'issue des brassages jeunes	
n° cj2.2			
n° cj2.3		engagée par club, disputant les championnats départementaux et régionaux (de D3 à R2).	
n° cj2.4	Les points de handicap sont calculés en fonction de l'écart de niveau entre les équipes tirées au sort,		
rticle n° cj3a	Article n° 3a HANDICAPS. TROPHEE Coupe de la Garonne u18 Féminine		
n° cj3a.1	Régional féminin U18 - Division 2	RFU18-2 : +0 RFU18-3 : +7 Départemental féminin U18 : + 15 DFU18-2 : +20 DFU18-3 : +25	
n° cj3a.2	Régional féminin U18 - Division 3	RFU18-3:+0 Départemental féminin U18:+7 DFU18-2:+15 DFU18-3:+20	
n° cj3a.3	Départemental féminin U18	Départemental féminin U18 : + 0 DFU18-2 : + 7 DFU18-3 : +15	
n° cj3a.4	Départemental féminin U18 - Division 2	DFU18-2:+0 DFU18-3:+7	
n° cj3a.5	Départemental féminin U18 - Division 3	DFU18-3:+0	
rticle n° cj3b	Article n° 3b HANDICAPS. TROPHEE Coupe de la Garonne u18 Masculine		
n° cj3b.1	Régional masculin U18 - Division 2	RMU18-2 : +0 RMU18-3 : +7 Départemental masculin U18 : + 15 DMU18-2 : +20 DMU18-3 : +25	
n° cj3b.2	Régional masculin U18 - Division 3	RMU18-3 : +0 Départemental masculin U18 : +7 DMU18-2 : +15 DMU18-3 : +20	
n° cj3b.3	Départemental masculin U18	Départemental masculin U18 : + 0 DMU18-2 : + 7 DMU18-3 : +15	
n° cj3b.4	Départemental masculin U18 - Division 2	DMU18-2:+0 DMU18-3:+7	
n° cj3b.5	Départemental masculin U18 - Division 3	DMU18-3:+0	
article n° cj4	Article n° 4 SYSTÈME DE L' EPREUVE		
n° cj4.1	Les matchs sont entièrement tirés au sort jusqu'a	à la finale. Sauf les deux premiers tours où un critère de tirage géographique sera appliqué (sans tête de série)	
n° cj4.2	la compétition se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. La finale se déroule sur terrains désignés.		
n° cj4.3	Les matchs se déroulent sur le terrain de l'association désignée en premier lors du tirage au sort en appiquant le barème des handicaps.		
n° cj4.4		rfait, sera éliminée de la compétition.Son adversaire sera qualifié pour le tour suivant.	
n° cj4.5		ur avoir fait jouer un licencié non autorisé par le règlement, perdra la rencontre par pénalité.	
n° cj4.6	(Application des règlements généraux du CD31 et de ses dispositions financières)		
rticle n° cj5	Article	e n° 5 DATE ET HORAIRE OFFICIELS DES RENCONTRES	
n° cj5.1	L'heure officielle est le mercredi à 18h30. Il est possible de jouer ces rencontres du mercredi dans un laps de temps avant et après la date officielle.		
n° cj5.2		Cette période est donnée par le Comité à chaque tirage au sort.	
n° cj5.3	-	ements devront respecter les procédures de demande de dérogation FBI	
n° cj5.4		associations devra survenir au plus tard à la date indiquée lors du tirage au sort (désignation des arbitres).	
n° cj5.5 n° cj5.6	·	si les 2 associations en présence sont d'accord sur une date en dehors de la période réglementaire, roche à 2 jours près du début ou de la fin de cette période, et à condition d'avertir le Comité par écrit	
n° cj5.7	·	les délais donnés à chaque tirage au sort (désignation des arbitres).	
n° cj5.8	Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 associations, l'horaire officiel est le mercredi défini lors du tirage au sort à 18h30.		
n° cj5.9	Un club se trouvant dans l'incapacité de respecter la date et l'horaire, sera éliminé par forfait, entrainant la qualification de son adversaire.		
n° cj5.10	(Application des règlements généraux du CD31 et de ses dispositions financières)		
Article n° cj6	Article n° 6 ARBITRAGE		
n° cj6 1	Les frais d'arbitrage sont à la charge des 2 équipes en présence.		
n° cj6 2		nés par le Pôle Arbitres du Comité Départemental de Basket Ball de la Haute-Garonne.	
n° cj6 3	Les joueurs (ses) qui sont disqualifié(e)s avec rapport sur les rencontres de Coupe de la Garonne sont suspendu(es) de toutes compétitions officielles,		
n° cj6 4	sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par la Commission Juridique		
n° cj6 5	Les joueurs (ses) sous le coup d'une suspension suite à un match de championnat		
n° cj6 6	ne peuvent pas jouer en Coupe de la Garonne si la période de suspension englobe la date de rencontre.		
n° cj6 7	A partir des demi-finales, les OTM pourront être désignés par le Pôle OTM à la demande expresse de l'association le désirant. Les frais engendrés seront pris en charge par le demandeur.		
n° cj6 8			
article n° cj7			
n° cj7.1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	un joueur ne peut participer à cette compétition que pour une seule association.	
n° cj7.2		uels que soient les clubs porteurs de ces équipes, également appliquée pour les ententes hors CTC.	
n° cj7.3		plication de l'annuaire FFBB (art,341/342)	
n° cj7.4	Régional Départemental 1	3 joueuses/joueurs du club porteur en jeunes inscrits sur la feuille de marque et présents, Départemental 2 Départemental 3	
n° cj7.5 n° cj7.6		tive au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents. (art,341 Annuaire FFBB)	
	A CLASS PRO ES DE REPUBLICA DE PROPERTO DE PROPERTO DE LA CONTRA DE PROPERTO D		
rticle n° cj8		- RÉGLES DE PARTICIPATION, BRÛLAGE ET PERSONNALISATION	
n° cj8.1		enciés d'un club partenaire d'une CTC ayant également une équipe dans un niveau de compétition supérieur, brûlage sera appliquée quels que soient les clubs porteurs de ces équipes	
n° cj8.2			
n° cj8.3	Pour les associations ayant une équipe en championnat National ; tout joueur ayant eu une participation en élite ne peut pas ou ne peut plus participer à la coupe, Pour les associations ayant une équipe du plus haut niveau régional, RFU18 / RMU18		
n° cj8.4	une participation de joueuse/joueur venant d'une compétition supérieure à la régional 2 est limitée à deux(2) par rencontre et rend caduque le handicap prévu pour cette équipe		
n° cj8.5	applicable pour les CTC ayant des joueurs évoluants hors 31/09 à des niveaux supérieurs à ceux ayant attribués le handicap de l'équipe 31/09		
n° cj8.6			
A S. L. A.A. CHA PERATRAN LARRAGE LANGUA ARCHITECT			
Article n° cj9 n° cj9.1	Coupe réservé aux JOUEUSES/JOUEURS U16,U17 et U18	Ainsi que les U15 et U14 légalements surclassés en fonction de la règle applicable dans le championnat d'origine de cette équipe	
n° cj9.2	Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : douze (12) au maximum	
n° cj9.3	1C.** ou 2C.** ou 0CT. ou 0CAST.(non CTC)	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de cinq (5).	
n° cj9.4	autres 0C.**	Sans limite	
n° cj9.5		COULEUR DES LICENCES. Blanche	

Bruno HAETTY Laurent JUMAIRE Virginie COMBES Président Commission Sportive C31 Secrétaire Générale C31

COULEUR DES LICENCES. Blanche

Article n° 10 -- CAS PARTICULIERS

Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne. Tout cas litigieux sera statué par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.

n° cj9.5

Article n° cj10 n° cj10.1

n° cj10.2